

Bourges, le 11 mai 2015

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique de l'Education nationale,  
Directeur des services départementaux  
de l'Education nationale du Cher

à

Mesdames et Messieurs les principaux  
de collèges de Bourges

**Objet** : Participation des collèges de Bourges aux célébrations mémorielles.

Direction des services  
départementaux de l'Education  
nationale du Cher

Division Vie Scolaire

Bureau DVS 1

n° 115/05-2015/JL

Affaire suivie par :

Julien TOUREILLE  
Coordonnateur départemental pour le  
devoir de mémoire  
[julien.tourelle@ac-orleans-tours.fr](mailto:julien.tourelle@ac-orleans-tours.fr)  
Tél : 02 36 08 20 23

&

Josselyne LACROIX  
Responsable du bureau DVS1  
[ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.dvs1-18@ac-orleans-tours.fr)  
Tél : 02 36 08 20 41

Cité Condé – bâtiment F  
Rue du 95ème de Ligne  
BP 608  
18 016 Bourges Cedex

La participation régulière des collèges de la ville de Bourges aux célébrations mémorielles du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918 a été instaurée en 2010 dans une perspective de devoir de mémoire, en accord avec les représentants de la Délégation militaire départementale, de la Mairie de Bourges, de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, de l'Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et de deux principaux de collège.

A compter de cette date, un planning a été établi jusqu'en novembre 2015, de manière à ce que l'ensemble des établissements de la ville y participe à tour de rôle.

Cette organisation étant reconduite, vous trouverez ci-dessous le nouveau calendrier planifié pour les prochaines années :

année	Cérémonie du 8 mai	Cérémonie du 11 novembre
2016	Collège Jean Renoir	Collège Saint-Exupéry
2017	Collège Victor Hugo	Collège Jules Verne
2018	Collège Le Grand Meaulnes	Collège Jean Renoir
2019	Collège Littré	Collège Victor Hugo
2020	Collège Saint-Exupéry	Collège Le Grand Meaulnes
2021	Collège Jules Verne	Collège Littré

Les collèges ont été désignés pour participer à une seule cérémonie sur la même année scolaire, ce qui représente donc pour les six collèges une participation tous les trois ans, à une fréquence plus ou moins rapprochée, compte tenu du premier calendrier établi en 2010.

Chaque principal organisera au sein de son collège les modalités de sa participation : choix des équipes, des classes et des projets.

Il est important que cette démarche puisse donner un sens pour les élèves et que leurs enseignants puissent donc l'intégrer à une démarche pédagogique. De très nombreuses actions de devoir de mémoire étant d'ores et déjà menées dans vos établissements en lien avec les programmes scolaires, il semble intéressant de pouvoir s'appuyer sur ces dynamiques existantes.

  
Olivier COTTET